

FORUM : Onu Femmes.

QUESTION : Promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles.

SOU MIS PAR : la Nouvelle Zélande.

L'Assemblée Générale,

Réaffirmant, l'égalité des sexes comme droit universel inscrit dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1848 ; *réaffirmant*, également le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion déclarées dans la Charte des Nations Unies ; *confirmant*, l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes présentes dans la Convention portant ce nom rentrée en vigueur le 3 septembre 1981,

Rappelant, que certaines conférences soulignaient déjà la situation alarmante dans laquelle se trouvaient les femmes et cela dès 1985 avec la conférence de Nairobi qui alertait sur l'importance d'élargir les moyens mis en place pour rétablir l'égalité homme-femme ; elle insiste également sur le fait que seulement une partie des femmes avaient tirées partie des améliorations du statut des femmes et des efforts pour réduire la discrimination à leur égard et qu'il était important d'y remédier,

Prenant note, de la résolution 2493, entrée en vigueur en 2019, *certifiant*, dans les périodes de guerre, les droits légitimes et irréfutables des femmes ; cette résolution témoigne également de la nécessité à protéger les femmes de toute sorte de violences afin que ces dernières ne soient plus victimes des répercussions de la guerre, pour cela des moyens ont été mis en place, par exemple les femmes doivent être systématiquement intégrées dans les pourparlers des pays soutenu par l'Organisation des Nations Unies,

Consciente, de la difficulté pour certains pays de mettre en place diverses mesures en raison des lois en vigueur qui régissent les droits de la femme, mais également compte tenu de lois ne favorisant pas l'égalité femme-homme ayant été votées démocratiquement ou non, nous demandons à l'Organisations des Nations Unies de se mobiliser de manière immédiate,

Rappelant, qu'être une femme, c'est être victime d'inégalité et de discrimination, et cela dans de nombreux domaines ; en effet, d'après une étude menée par l'ONU, aujourd'hui l'écart salarial homme-femme s'élève à 23% à l'échelle mondiale ; soulignant également la dépendance des femmes vis-à-vis de lois concernant leur corps, votées, majoritairement par des hommes, cette situation anormale est illustrée par la mort de 47 000 femmes dans le monde dû à des avortements clandestins mais également dû à la proportion alarmante de femmes décédées à la suite d'une excision, soit trois femmes sur quatre dans le monde,

Considérant, « qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question ; ces droits ne sont jamais acquis »- Simone de Beauvoir, *effectivement*, en guise d'illustration, l'avortement est un progrès médical dans nos sociétés, mais certains pays refusent d'accorder ce droit

aux femmes et quelques États qui avaient autorisé le droit à l'avortement ont fait machine arrière,

Rappelant, qu'il est alors nécessaire et légitime de promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles,

Remerciant, l'ONU, de nombreux pays et ONG, sans oublier les personnages publics du monde entier qui soutiennent la cause féminine, ayant déjà œuvrés à promouvoir l'égalité juridique des sexes en renforçant les droits des femmes et des filles,

Reconnaissant, les efforts déjà fournis et mis en place à la suite de nombreuses résolutions dont la plus récente, la résolution 2493 évoquée précédemment,

Alarmant, la situation des femmes toujours inquiétante dans certains pays et la difficulté à mettre en place les clauses énoncées dans la résolution 2493 ; *condamnant*, l'échec de l'application de cette résolution durant la guerre opposant l'Ukraine et la Russie et se voyant grandement préoccupée par les décisions prises par l'ONU de plus en plus lentes et surtout de plus en plus rares,

Demandant et encourageant, avec intérêt tous les États Membres, organes compétents de l'Organisation des Nations Unies et organismes des Nations Unies d'apporter un soutien sans faille à la Mission de l'ONU femmes afin d'assurer une égalité juridique des sexes,

1. *Propose* d'informer les femmes au sujet de l'importance d'avoir une contraception décente et de qualité ;
2. *Propose* une éducation plus poussée pour les femmes du monde entier afin de les sensibiliser au danger de l'avortement comme moyen de contraception ;
3. *Suggère* de déployer plus de moyens financiers, matérielles et humains afin d'instruire les sociétés pratiquant la mutilation génitale féminine sur les dangers de sa pratique dans le but de les rendre pleinement conscientes des risques qu'elle incombe ;
4. *Propose* de créer plus de centres afin que les femmes subissant des violences sexuelles puissent être écoutées et protégées ;
5. *Propose* de mettre en place des lois adaptées pour chaque pays de manière à ce que l'écart salarial se réduise sur une échelle de 5 à 10 ans, *propose* par exemple de mettre en place des politiques de salaires minimums et des conventions collectives avec un dispositif sur l'égalité salariale au sein des entreprises et des administrations ;
6. *Propose* de donner une formation plus poussée à l'échelle mondiale aux policiers et policières afin qu'ils soient plus qualifiés pour prendre les dépositions des femmes qui subissent des violences, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles ;

7. *Propose* de déployer des agents de l'ONU afin qu'ils puissent vérifier que les mesures prises par les pays pour promouvoir l'égalité femme-homme sont réellement appliquées dans le but d'établir de manière durable l'égalité des sexes ;
8. *Encourage* les organisations régionales à convier les représentants des États afin de recenser les mesures concrètes et mesurables qui ont été mises en œuvre afin de réduire au plus l'inégalité des sexes ;
9. *Demande* aux États-membres de favoriser l'inclusion et la participation pleines et véritables des femmes dans les activités politiques, économiques et publiques du pays de sorte qu'elles y contribuent dès le début et sur un pied d'égalité avec les hommes, *prie* les États-membres de contribuer à la participation des femmes à l'échelle du pays afin qu'elles puissent participer davantage aux activités de la région ;
10. *Décide* de rester activement saisi par la question.